

Arrêté n° 25D/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Latour-Bas-Elne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté municipal 29D/2020 en date du 27 mai 2020 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T à Madame Séverine CAMPS, Adjointe au Maire, Délégué aux Sports,

CONSIDÉRANT l'état général du terrain de football,

CONSIDÉRANT que l'utilisation dudit terrain entraînerait d'importantes dégradations de la pelouse,

ARRÊTE

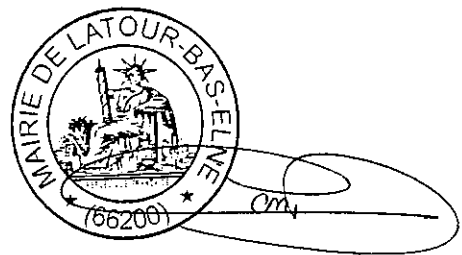
ARTICLE 1 : Toute utilisation du terrain de football est interdite jusqu'au mardi 25 mars 2025 à 12h00.

ARTICLE 2 : L'arrêté sera notifié à toutes les associations utilisant le terrain de football et sera affiché sur les lieux.

ARTICLE 3 : Monsieur Le Maire et Madame l'Adjointe déléguée aux sports sont chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à Latour-Bas-Elne, le 24 mars 2024

Par délégation du Maire,
Séverine CAMPS,
Adjointe au Maire,
Déléguée aux sports,



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
- Affiché en Mairie de Latour-Bas-Elne le 24/03/2025.